PBC ENVIRONNEMENT INC.

785, rue Chambord, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 4P2

Mont-Saint-Hilaire, le 31 octobre 2013

***Monsieur Louis-Filip Richard ing., M.Sc.**, hydrogéologue*
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE ET DES PARCS
*Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie*
*Secteur industriel.*
*201, Place Charles Lemoyne, 2e étage*
*Longueuil (Québec) J4K 2T5*

**Objet :** **Projet de réhabilitation — Les Carrières Rive-Sud, Lot 1 912 265 à Boucherville — Complément à la réponse à la lettre du 9 octobre 2013**
**N/Réf. :** **7610-16-01-0020300**
**401078284**
**No dossier : C12221 — 08150629 00 607**

Monsieur,

À titre de précision en ce qui concerne notre réponse du 23 octobre à votre lettre du 9 octobre dernier adressée à Monsieur Fabrice Fua, président d'Écosynergie Américas, nous vous apportons la précision demandée.

Cette précision concerne la lettre de PBC ENVIRONNEMENT INC. à l'égard du texte suivant :

*« CARRIÈRES RIVE-SUD INC. s'engage à gérer selon les mêmes préceptes de l'analyse de risque, la zone 4 si les résultats de la campagne de caractérisation dans ce secteur le nécessitent. »*

Ce texte est remplacé par le suivant :

Puisque les analyses des sols dans la zone 4 ne seront pas effectuées avant l'approbation du Plan de réhabilitation, il n'est pas possible d'exclure la zone 4 de la zone gérée par analyse de risque pour la gérer aux valeurs limites réglementaires applicables.

Le client (CARRIÈRES RIVE-SUD INC.) s'engage à **recouvrir l'ensemble de la zone 4 d'un mètre de sol propre et à excaver les sols présentant des COV et/ou des hydrocarbures pétroliers $_{C10-C50}$ en concentration supérieure aux valeurs limites réglementaires**.

…/2

Téléphone : 514-238-7368
pboissonnault@hotmail.com

Toutefois, si le client fait également analyser les métaux dans les échantillons de sols de la zone 4 et qu'aucun des paramètres analysés ne dépasse les valeurs limites réglementaires, il sera alors possible de présenter une demande de modification du plan de réhabilitation qui a été approuvé, afin de gérer la zone 4 aux valeurs limites réglementaires évitant ainsi d'avoir à recouvrir la zone d'un mètre de sols propres. Le rapport de cette caractérisation complémentaire devra être attesté par un expert au sens de la LQE et être présenté avec la demande de modification du plan de réhabilitation.

N'hésitez pas à me contacter M. Richard pour de plus amples informations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul Boissonnault, M. Sc.
Géomorphologue

c. c. Fabrice Fua, Écosynergie Américas inc.

Téléphone : 514-238-7368
pboissonnault@hotmail.com